



DÉLIBÉRATION N° 115/2017/CACL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 09 NOVEMBRE 2017 A 10H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT DESIGNATION DE DEUX ELUS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE L'ASSOCIATION AMORCE

Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers Présents : 19
Nombre de Procuration : 2
Date de convocation : 31 octobre 2017

Nombre de suffrages exprimés : 21
Vote :
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf novembre, les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une Assemblée Plénière, à la salle de délibération « Danielle BREVET » au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINÉRA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Roger ARON 5^{ème} Vice-président ; Monique AZER 3^{ème} Membre du bureau ; Serge BAFAU 6^{ème} Vice-Président ; Georgina CHIN-TEN-FUNG Conseillère communautaire ; Corinne DIMANCHE Conseillère communautaire ; Marie-Reine GIRAULT Conseillère communautaire ; Farah KHAN Conseillère communautaire ; Roland LEANDRE Conseiller communautaire ; Patrick LECANTE 1^{er} Vice-Président ; Thierry LEMKI Conseiller communautaire ; Chester LEONCE Conseiller communautaire ; Maryse LUPON Conseillère communautaire ; Mylène MAZIA Conseillère Communautaire ; Claude MORTIN Conseiller Communautaire ; PHINERA-HORTH Présidente ; Jocelyne PRUDENT Conseillère Communautaire ; Raphaël RABORD 4^{ème} Vice-Président ; Anne-Michèle ROBINSON Conseillère communautaire ; Serge SEWGOBIND Conseiller communautaire.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Gilles ADELSON 2^{ème} Vice-Président ; Jean GANTY 1^{er} Membre du bureau → Procuration à Raphaël RABORD 4^{ème} Vice-Président ; David RICHE 3^{ème} Vice-Président Conseiller communautaire → Procuration à Marie-Reine GIRAULT Conseillère communautaire.

ÉTAIENT ABSENTS : Cathia ANATOLE Conseillère communautaire ; Rosaline CAMILLE-SIDIBE Conseillère communautaire ; Nestor GOVINDIN 2^{ème} Membre du bureau ; Claude PLENET Conseiller communautaire ; Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC Conseiller communautaire ; Gabriel SERVILLE Conseiller communautaire ; Jean-Yves THIVER Conseillère communautaire ; Alex WEIMERT Conseiller communautaire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Reine GIRAULT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/2B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence déchets ménagers à la CCCL ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'élection de Mme Marie-Laure PHINERA-HORTH à la présidence de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), le 17 avril 2014 ;

Vu l'élection des 6 Vice-Présidents et de 3 conseillers communautaires membres du Bureau, constituant avec la Présidente 10 membres du Bureau ;

Entendu qu'au renouvellement du Conseil Communautaire, l'Assemblée délibérante doit désigner des représentants de la CACL au sein des organismes extérieurs ;

Entendu qu'au renouvellement du Conseil Communautaire, l'Assemblée délibérante doit procéder à l'adhésion de la CACL aux organismes extérieurs ;

Entendu que conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales la Présidente demande aux membres du Conseil Communautaire, d'accepter, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, pour ces désignations ;

Entendu qu'après avoir obtenu l'accord de l'Assemblée, la Présidente propose les candidats pour chaque organisme et leur désignation est effectuée à main levée ;

Considérant le **Rapport N° 60/2014/CACL** de la Présidente de la CACL sur la désignation des représentants de la CACL au sein des organismes extérieurs ainsi que l'adhésion aux organismes ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Environnement-déchets » du lundi 6 novembre 2017 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 07 novembre 2017 ;

Entendu le **Rapport N° 115/2017/CACL** relatif à la désignation de deux élus communautaires au sein de l'Association AMORCE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE du **Rapport N° 115/2017/CACL** de la Présidente, relatif à la désignation de deux élus communautaires au sein de l'Association AMORCE.

APPROUVE le vote des candidats présentés et que chacun aient obtenus l'unanimité avec 21 voix.

DECIDE de désigner M. Roger ARON en tant que titulaire (anciennement suppléant) et Mme Rosaline CAMILLE SIDIBE en tant que suppléante (anciennement titulaire).

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le jeudi 09 novembre 2017



POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL
Marie-Laure PHINERA HORTH